

Rapport de la Commission chargée de préavis le « Préavis No 5-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 740'000 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021 »

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A 1008 PRILLY

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission s'est réunie le mercredi 21 avril 2021 en présentiel dans les locaux de Castelmont dans la composition suivante :

- Monsieur Nicolas TIECHE (PS) , nommé et confirmé Président
- Monsieur Stéphane RIEHLING (PLR), nommé et confirmé Rapporteur
- Monsieur Liviu-Loan BOLDEA (UDC),
- Madame Patrizia CLIVAZ LUCHEZ (PS),
- Madame Johanna MONNEY(Les Verts),
- Monsieur Charli OBERSON (PLR),
- Madame Cajathiry SIVAGURU (PLR),

1. Introduction

La Municipalité est représentée par Monsieur Michel PELLEGRINELLI accompagné de MM. Diego MARIN (Chef de Service Travaux et Voirie) et Pascal WAEBER (Chef de projets), tous deux employés à la ville de Prilly. Il est décidé de traiter les préavis No 5-2021 et 6-2021 à la suite puis de délibérer dans un deuxième temps.

Les préavis sont présentés de manière distinctes car ils ne sont pas prélevés dans le budget courant « Réfection et entretien des routes » d'une part, et que le préavis 6-2021 représente la partie non achevée d'un préavis plus ancien (3-2013) dont la réalisation finale n'avait pu être achevée, faute de calendrier connu.

2. Réfection localisées de la route du Chasseur

Les intervenants réitèrent les éléments qui ont conduit l'établissement du préavis et confirment qu'il s'agit d'une intervention localisée. D'autres dégradations ayant été constatées, à terme la Municipalité reviendra avec un préavis plus important lorsque la route du Chasseur aura pu être requalifié qui devrait permettre une réorganisation de l'espace entre les différents usagers (piétons, vélos et véhicules).

La situation actuelle ne permet pas de prévoir une piste cyclable mais devrait être prise en compte dans la requalification de cette route.

3. Réfection localisées de l'enrobé au droit de passage à niveau du Chasseur

En complément aux éléments du préavis, cette réfection est organisée comme une opération « coup de poing » dont la planification fine est au ¼ d'heure pour mener à bien, une première

pour la commune. Les opérations auront lieu de nuit pour permettre la circulation des bus et du LEB pendant la journée, les riverains seront impactés par les travaux.

L'opportunité d'effectuer des travaux de jour serait liée à la mise hors tension du secteur par le LEB, la prochaine fenêtre possible étant liée à la réfection de la halte de Jouxkens, dont le calendrier n'est pour le moment pas maîtrisé, alors que les travaux eux sont devenus urgents.

Le passage sous voie du Chasseur est aussi évoqué, mais actuellement ces travaux ne se trouvent pas dans le paquet de l'OFT (Office Fédéral des Transports) et au cas où le projet viendrait à être accepté il ne se retrouvera que dans celui de 2025-2030 avec un début des travaux à partir de 2032 ; il faut savoir que la modification de ce carrefour n'entraînera pas de gains assez importants pour le LEB pour justifier son financement par la Confédération.

En accord avec le LEB les capteurs qui permettent de sécuriser le passage seront mis hors service durant les 3 nuits et le passage sera sous la surveillance d'un agent protecteur. Ces capteurs permettaient d'anticiper un problème au cas où un automobiliste grillait un feu et venait à se retrouver entre les deux barrières, permettant au train d'anticiper.

4. Réfection de l'avenue de la Confrérie - Huttins

La pose d'un enrobé phonoabsorbant permettra aux riverains de retrouver un peu de tranquillité après des années de travaux et faire face à des travaux urgents. La commune est consciente qu'à terme de nouveaux travaux seront nécessaires lorsque l'exécutoire du galicien sera réalisé, mais la projection actuelle fait état d'une réalisation aux alentours de 2030-2035, alors que les travaux actuels ne prendront que 3 semaines pour rendre à cette route sa normalité et correspondent à la durée de vie de ce type de revêtement.

Prilly est aussi en attente de voir ce que va faire Lausanne dans le bas de cette rue en cas de requalification pour s'aligner avec la démarche. Notons qu'il est prévu que cette route devienne une rue à 30 km/heure et que dans l'état actuel il n'est pas prévu de tracer une piste cyclable.

Lors de cette réfection, la Commune profitera de remplacer l'éclairage public en intégrant des nouvelles ampoules LED comme cela se fait systématiquement et permettra une amélioration de la gestion de l'éclairage, tout en respectant les normes liées aux passages piétons.

5. Réfection du chemin de Bel-Orne

Le chemin de Bel-Orne n'est pas en mauvais état, la pose d'un enduit de surface est considéré comme « travaux légers » et permettra de prolonger la durée de vie de ce chemin. Un léger fraisage appelé « micro-fraisage » est nécessaire pour enlever l'ancien marquage, l'enrobé se pose à froid à l'aide d'un liant en ciment, c'est propre, rapide et simple à poser par contre n'apporte pas une réduction du bruit qui n'est pas nécessaire dans cette rue.

6. Considérations générales et questions-réponses

Le montant des divers et imprévus de 10% est habituel, dans le cadre de ce préavis toutes les soumissions sont déjà rentrées et devrait permettre d'éviter une surprise et les travaux se dérouleront pendant l'été, à l'exception de la partie du Chasseur.

Le préavis dans son organisation relaie de manière séparée les thématiques du subventionnement et du développement durable, ce qui est apprécié et permet de mieux appréhender ces deux sujets. Certaines subventions ne seront versées que lorsque la canton aura approuvé le plan d'assainissement du bruit et n'ont pas été intégrées dans le préavis.

Un/e commissaire s'interroge sur la planification des travaux en lien avec les séparatifs et comment ils sont priorisés.

Il est répondu que les investissements en lien avec les séparatifs sont planifiés lorsqu'un exécutoire est terminé (exemple de la Broye) ou lorsqu'il est nécessaire d'intervenir en urgence, à défaut il est difficile d'expliquer aux riverains l'intérêt de la mise en œuvre de ce type de travaux et parfois avec une contribution financière de leurs parts.

Un/e commissaire souhaite s'assurer que les entreprises qui interviendront respectent la loi sur le travail et offrent des conditions conformes.

Il est répondu que d'habitude les travaux font l'objet d'un appel d'offre publique et que les règles y sont strictes et surveillées. Dans le cadre de ce préavis, les sommes sont inférieures au seuil minimum et font l'objet d'un marché de gré à gré limité à quelques demandes d'offres comparatives. Dans ce cas et d'une manière générale la Commune travaille avec des entreprises qu'elle connaît bien et privilégie la qualité du travail et le respect des conventions collectives. Il faut aussi savoir que le travail de nuit est surveillé et qu'il est déjà arrivé qu'un syndicat intervienne.

Un/e commissaire s'intéresse à la gestion technique de l'éclairage public télécommandé et de la gestion des passages piétons lors des changements de luminosité.

Il est donné assurance quant à la gestion de cette problématique, actuellement le pilotage du réseau dynamique permet de diminuer l'intensité quelques heures après le changement pour laisser une marge, mais on peut régler de manière différenciée chaque luminaire, même si le pilotage reste global.

Cette intervalle permet aussi de gérer le sentiment d'insécurité aux premières heures de la nuit. La mise en place d'une gestion plus fine, et donc localisée, nécessite de retravailler l'ensemble du réseau pour le connecter.

A titre d'information l'ensemble des informations techniques n'ont pas été reproduits dans ce rapport de commission.

Un/e commissaire se pose la question d'une possible indemnisation des riverains par rapport aux travaux de nuit. En outre la Commission souhaite que la Commune informe les riverains de l'ordonnancement des travaux de manière anticipée et transparente

Il est répondu que s'agissant de travaux publics la loi ne prévoit pas d'indemnisations pour ces cas de figure.

Un/e commissaire demande si l'ensemble des coûts de ce préavis seront à charge de l'exercice 2021.

Il lui est confirmé que ces travaux seront sur 2021.

Un/e commissaire se pose la question sur la possibilité de mettre un revêtement phonique absorbant sur la route du chasseur.

Il est expliqué les différentes formes possibles de revêtement possible (enrobé semi-chaud / à chaud / à froid), cependant la pente du Chasseur ne permet pas de poser n'importe quel enrobé et il a été décidé dans le cadre de cette intervention de ne poser que quelques mètres carrés à chaud avant d'attendre une requalification de cette route et la pose d'un enrobé phonoabsorbant.

Plusieurs commissaires s'enquièrent de la mise en place d'une piste cyclable sur la route de la Confrérie, une avenue difficile dans sa partie montante. La pandémie a changé les habitudes et de nombreux pendulaires ont changé de modalité pour se retrouver sur un vélo, et pour les commissaires, la réponse aux besoins de pistes cyclables ne peut pas se faire dans 10 ou 15 ans comme exprimé lors d'une probable requalification de la route de la Confrérie.

Un échange a lieu sur les possibilités existantes et leurs chances de réalisation, force de constater :

- Que la largeur de la chaussée ne permet pas de créer une piste cyclable
- Que l'élargissement de la chaussée passerait par la suppression de places de parc (on parle de 15 à vingt places)
- Qu'il semble difficile, voire impossible de faire circuler les cyclistes sur le trottoir (double piste) ou de définir un trottoir réservé aux cyclistes et un réservé aux piétons.

Compte tenu de la configuration de cette route, le représentant de la Municipalité n'est pas convaincu à l'idée de pouvoir réaliser une piste cyclable, mais au cas où le Conseil en émettrait clairement le souhait, la Commune regarderait l'opportunité d'en faire une.

Arrivé à la fin des questions, les commissionnaires remercient les personnes venues défendre le préavis et prennent congé de MM. Pellegrinelli, Marin et Waeber.

7. Délibérations et amendements

La Commission est satisfaite des réponses apportées par la Municipalité mais trouve regrettable que les besoins actuels des cyclistes soient systématiquement reportés aux calanques grecques alors que les besoins sont avérés et qu'il est nécessaire de trouver des solutions rapidement, même si cela doit être au détriment de places de parc.

La Commission propose un amendement au préavis en demandant à la Municipalité de trouver une solution (même provisoire) afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie. **Cet amendement est accepté par 5 voix pour et deux abstentions.**

8. Vote

Le préavis amendé est soumis au vote et il est accepté à l'unanimité

9. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly :

- vu le préavis municipal N° 5-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'octroyer un crédit de CHF 740'000 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;

- d’amortir cette dépense d’investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 25'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l’année qui suit la fin des travaux
- de comptabiliser annuellement la charge d’intérêts dans le compte 3909.000.4300 ;
- d’autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre
- de demander à la Municipalité de trouver une solution (même provisoire) afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l’avenue de la Confrérie .

Nicolas TIECHE

Stéphane RIEHLING

Président

Rapporteur